FICHE CONSEIL « DE L'INTÉRÊT D'ADHÉRER À LA FFCT »

Les présidents de Ligue ou de Comité départemental sont régulièrement amenés à exposer l'utilité de la FFCT et l'intérêt pour les pratiquants et les clubs d'y adhérer. La présente fiche conseil se veut une « liste à la Prévert » dans laquelle chacun, en fonction du contexte et selon sa sensibilité, puisera des éléments pour convaincre.

Une véritable utilité publique : « si la FFCT n'existait pas, il faudrait l'inventer »

- A Lors de la mise en place des mesures législatives et des règles du Code de la route, qui peut défendre la liberté de pratiquer ?
- B Qui peut défendre les règles du Code de la route qui sont favorables au cyclotouriste et pratiquant du vélo ?
- C Qui peut, en connaissance de cause, militer pour le développement d'aménagements pour une route sécurisée, pour le retrait d'aménagements dangereux ?
- D Si seules les compétitions encadrées et surveillées ont le droit d'exister, qui peut défendre une pratique libre et conviviale ?
- E Demain, si on interdit l'accès au vélo sur une majorité de routes, si on met en place des péages sur les voies vertes, si on impose au pratiquant des contraintes inacceptables, qui ira défendre la pratique du vélo et du cyclotourisme ?
- Fort heureusement, la FFCT existe, sa compétence est reconnue, et sa représentation au niveau des instances et institutions est bien établie (longue liste).

En tant que club et donc de dirigeant : « la force d'un mouvement national »

- A Ce sont les clubs qui ont créé la FFCT, ses Ligues et ses Comités départementaux.
- B Une organisation structurée, présente sur tout le territoire national, qui a reçu délégation du ministère des Sports.
- C La reconnaissance d'utilité publique.
- D Des assurances adaptées à la pratique et aux dirigeants et bénévoles.
- E Les services de la FFCT.
- F Le calendrier des manifestations (national, régional et départemental).
- G Des stages de formation à tous les niveaux.
- H Un service assurances, sécurité juridique en cas de besoin.
- Les aides des ministères (Sports, Tourisme, Culture) et des collectivités.
- J L'agrément des 3200 associations dans le cadre du cyclotourisme, et le réseau ainsi constitué.
- K Le rôle social et d'intégration des associations adhérentes.
- L Des sites Internet de toutes les associations et structures.

En tant qu'adhérent : « une longue liste d'avantages »

- A Le bénéfice de tarifs préférentiels sur chaque manifestation FFCT (2 à 6 euros par manifestation, sur présentation de la licence FFCT à jour, 4000 manifestations annuelles).
- B Le calendrier des séjours et le calendrier national *Où Irons nous ?* (gratuits).
- C Le guide du cyclotouriste (gratuit).
- D Le guide des bonnes adresses (gratuit).
- E La revue fédérale *Cyclotourisme* (magazine mensuel 68 pages en couleur).
- F Une assurance modulée adaptée à la pratique dans un club.
- G L'accès réservé à diverses manifestations nationales (semaine fédérale, séjours, labels).
- H L'adhésion dans un club, ou à la Fédération en tant que membre individuel.
- I Les rencontres et échanges.
- J La formation.
- K Des activités pour les jeunes et les familles.
- L La sécurité
- M Le centre national de cyclotourisme à Aubusson-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).
- N Un site Internet www.ffct.org
- O Le contact avec des confréries.
- P Des contacts européens et internationaux.